



## EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 837 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès à un médecin de famille et aux soins de première ligne demeure problématique pour des milliers de Québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi entraînerait une diminution de la qualité des soins offerts aux patients, et en compromettrait l'accès pour les populations les plus vulnérables de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT** l'absence de consultation avant le dépôt de ce projet de loi, malgré plusieurs solutions proposées par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, l'Association des jeunes médecins du Québec et plusieurs intervenants en première ligne;

**CONSIDÉRANT** la concentration inédite de pouvoirs entre les mains du ministre qu'entraînerait ce projet de loi, et l'aspect punitif qui va à l'encontre des valeurs québécoises;

**CONSIDÉRANT QUE** la priorité des omnipraticiens est une médecine de qualité envers leurs patients et non de quotas, et que leur charge de travail est déjà très lourde avec une moyenne de plus de 50 heures/semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs démarches concrètes sont en cours actuellement, par les acteurs du réseau, afin d'améliorer le travail interdisciplinaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne propose rien pour améliorer les services de santé, ni favoriser la prévention, préoccupations centrales de la population québécoise;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Pour ces raisons, nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- Qu'il retire le projet de loi n° 20;
- Qu'il tienne de véritables consultations sur l'avenir des soins de première ligne au Québec;
- Qu'il donne l'exemple avec des solutions proactives qui vont améliorer la santé des Québécois à long terme.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Diane Lamarre, députée de Taillon

2015-03-18

Date de signature de l'extrait